

formations sur l'Europe

nos formations

- environnement administratif et politique
- international
- Europe
- droit
- marché publics
- comptabilité finances publiques
- environnement
- élus
- urbanisme et immobilier
- communication
- management
- préparation aux concours de la fonction publique
- techniques rédactionnelles et expression orale
- hôpitaux
- santé / action sociale
- langues
- informatique

- Initiation au droit européen (EUR 1)
- Les élargissements de l'Union européenne (EUR 2)
- Le droit de l'Union européenne et sa mise en œuvre (EUR 3)
- La transposition des directives (EUR 4)
- Le traité de Lisbonne (EUR 5)
- Le système institutionnel de l'Union européenne (EUR 6)
- Le processus décisionnel de l'Union européenne (EUR 7)
- La comitologie (EUR 8)
- Les relations extérieures de l'Union européenne (EUR 9)
- L'administration française : comparaison avec d'autres Etats européens (EUR 10)
- Les aides de l'UE en matière d'environnement (EUR 11)
- Les aides de l'UE en matière sociale (EUR 12)
- La politique régionale et les fonds structurels (EUR 13)
- Les politiques de l'UE et leur financement (EUR 14)
- Le contentieux et les recours juridictionnels devant la CJUE (EUR 15)
- La prévention du contentieux devant la CJUE (EUR 16)
- L'impact de la construction européenne sur l'organisation et le fonctionnement des administrations françaises (EUR 17)
- S'implanter, travailler et évoluer sur le territoire de l'UE (EUR 18)
- Les politiques économiques dans le cadre européen (EUR 19)
- L'économie de l'Union européenne (EUR 20)
- L'Union européenne et les questions énergétiques (EUR 21)
- L'espace européen de liberté, de sécurité et de justice (EUR 22)
- L'Union européenne et la lutte contre les discriminations (EUR 23)
- L'Union européenne et la laïcité (EUR 24)
- Les organisations régionales distinctes de l'Union européenne : l'OCDE, l'OSCE, l'AELE, l'EEE et l'OTAN (EUR 25)
- Les mécanismes de protection des droits de l'homme (EUR 26)
- Le Conseil de l'Europe (EUR 27)
- Les logiques géographiques de l'espace européen (EUR 28)

Par décision du 20 avril 2005 du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, la société Adfirmo est agréée pour dispenser de la formation aux élus locaux en vertu notamment des articles L.1221-1, L.2123-16, L.3123-14, L.4135-14, R.1221-12, R.1221-14 et R.1221-15 du code général des collectivités territoriales.

N'hésitez pas à nous contacter car chaque intervention est spécifique et fera l'objet d'une étude personnalisée en fonction des modalités, du lieu et de la durée de formation.